



ÉLECTION

CONSEILS SCIENTIFIQUES DE DÉPARTEMENT DU CNRS

- ▶ La population électorale est constituée de personnels CNRS et de personnels non CNRS contribuant à l'activité de ses unités.
- ▶ Les réclamations concernant la liste électorale provisoire, en ligne sur le site : <http://liste-electorale.dsi.cnrs.fr>, sont recevables jusqu'au **vendredi 3 mars 2006**.
- ▶ Les électeurs peuvent être candidats s'ils appartiennent aux corps d'ITA ou de chercheurs des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST). La date limite de dépôt de candidature est fixée au **jeudi 16 mars 2006 - 12h**.
- ▶ Les modalités détaillées ainsi que des informations complémentaires sont disponibles sur le site des élections www.sg.cnrs.fr/elections.



ÉLECTION DES CONSEILS SCIENTIFIQUES DE DÉPARTEMENT

Comme tous les quatre ans, le CNRS renouvelle ses représentants du personnel aux Conseils scientifiques de département.

Vous serez donc appelés, début 2006, à élire vos nouveaux représentants.

Cette année, plusieurs nouveautés sont introduites pour cette élection :

- La nouvelle organisation des départements scientifiques,
- La possibilité de vote ouverte selon le rattachement de l'unité,
- Un scrutin plurinominal à deux tours pour les collèges A et B et un scrutin de liste à tour unique pour le collège C.

Qui est électeur ?

Sont électeurs les personnels du CNRS rémunérés depuis au moins un an et les personnels extérieurs au CNRS contribuant de façon permanente aux activités du CNRS au sein d'une de ses unités.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté fixant la composition, le mode d'élection et les règles de fonctionnement des CSD, les personnels des unités de recherche sont inscrits, par l'administration, sur la liste électorale de l'un des six nouveaux départements scientifiques du CNRS, en tenant compte du rattachement de leur unité (hors département des sciences de la planète et de l'univers et département de physique nucléaire et physique des particules). Les agents des autres unités sont inscrits sur la liste électorale d'un des huit conseils scientifiques de département désigné par l'administration.

La liste électorale est consultable sur le site <http://liste-electorale.dsi.cnrs.fr> et les éventuelles réclamations seront à déposer **avant le 3 mars 2006, 17 heures**. Les dispositions des textes permettent plusieurs possibilités pour changer de département scientifique de vote, en fonction des départements de rattachement de l'unité et des sections d'évaluation du chercheur ou de l'unité (voir : http://www.sg.cnrs.fr/elections/csd/dispositif/reclamations_csd.htm).

Ce choix motivé peut aussi s'exercer au bénéfice du département des sciences de la planète et de l'univers et du département de physique nucléaire et physique des particules. Exemple : si vous dépendez de la section 19, vous pourrez demander à voter pour l'un des conseils scientifiques de département : Sciences de la planète et de l'univers ; Mathématiques, Informatique, Physique, Planète et Univers ; ou Environnement et développement durable.

Qui peut se porter candidat ?

Peuvent se porter candidats les électeurs, ITA ou chercheurs des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST). Les candidatures devront être déposées **avant le 16 mars 2006, 12 heures**.

Les chercheurs devront déposer une candidature individuelle pour le scrutin plurinominal, les ITA devront se porter candidat au sein d'une liste comportant trois noms.

Nouveauté : le curriculum vitæ, la liste des publications et travaux des candidats seront demandés pour être publiés sur le site des élections.

Le matériel de vote

Les matériels de vote seront envoyés à l'adresse personnelle de chacun des électeurs rémunérés par le CNRS et à l'adresse professionnelle des électeurs extérieurs au CNRS. La date d'expédition sera communiquée aux directeurs d'unités. En cas de non réception du matériel de vote, contactez le service des élections avant les dates limites de re-fabrication du matériel de vote.

- Période de vote pour les collèges A, B et C : 10 avril 2006 – 9 mai 2006
- Re-fabrication du matériel de vote (non réception) : 2 mai 2006, 17 heures
- Dépouillement pour les collèges A, B et C : 10 mai 2006
- Date limite de maintien des candidatures (2^e tour) : 17 mai 2006, 12 heures
- Période de vote collèges A, B (2^e tour) : 12 juin - 10 juillet 2006
- Re-fabrication du matériel de vote (non réception) : 3 juillet 2006, 17 heures
- Dépouillement collèges A et B (2^e tour) : 11 juillet 2006

N'hésitez pas à consulter le site Web des élections ou à nous contacter pour plus d'informations.